COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIR A L'ARC DU CHER
www.cd18tiralarc.fr
cdtiralarc18@gmail.com
Organe déconcentré de la
Fédération Française de Tir à l'Arc

Règles de sélection – qualification au championnat départemental du Cher Tir à 18m en salle

Bourges Arc Club – MARMAGNE
samedi 03 et dimanche 04 février 2024

La commission sportive s'est réunie et a élaboré les tableaux de répartition théorique des Archers en fonction des possibilités du gymnase et des performances enregistrées des archers du Cher.
52 x 2 = 104 places sont disponibles sur les 2 jours.

Tableaux provisoires des quotas

Tableaux **provisoires** retenus par catégories et armes (CL classique, CO compound, BB arc nu). Une version consolidée vous sera présentée début janvier 2024.
Ils seront définitifs lundi 22 janvier 2024.

Samedi 03 février 2024

Arme	classique							Poulies		arc nu	
Catégories	**U15FCL**	**U15HCL**	**U18FCL**	**U18HCL**	**U21HCL**	**S3FCL**	**S3HCL**	**S2HCO**	**S3HCO**	**U18HBB**	Total
Cut phase finale											**52**

Dimanche 04 février 2024

Arme	classique					Poulies			arc nu		
Catégories	**U21FCL**	**S1FCL**	**S1HCL**	**S2FCL**	**S2HCL**	**U21HCO**	**S1FCO**	**S1HCO**	**S2FBB**	**S2HBB**	Total
Cut phase finale											**52**

Phases finales : les catégories représentées par 3 archers.ères participeront aux phases finales. Le 1er est qualifié mais tirera 1 tour sans marque, les 2ème et 3ème se départageront.

Blasons : toutes les phases du championnat se tireront sur des blasons triples verticaux correspondant à la catégorie.

Conditions

1) Avoir réalisé 3 scores d'ici le 28/01/2024 dernier délai,
2) Se préinscrire et avoir payé à l'ordre de Bourges Arc Club,
3) Les meilleurs préinscrits du classement départemental, figurant dans les quotas, seront retenus.

Processus

- ⇨ Les **préinscriptions (prioritaire par mail)**, **avec le paiement d'engagement obligatoire,** devront parvenir au Trésorier du Bourges AC délégué à l'organisation **jusqu'au 28 janvier minuit 2024** (mail ou téléphone ➔ voir mandat),
- ⇨ Pour le paiement, nous accordons un délai supplémentaire jusqu'au **01 février 2024 pour les chèques uniquement**.
- ⇨ Les chèques des archers préinscrits mais finalement non sélectionnés dans le tableau final, seront détruits ou rendus. Pour les paiements par virements, remboursement par virement.

À l'issue du concours de VIERZON 1ère les 27-28 janvier 2024 – date de clôture du classement départemental

- ✓ Un repêchage **dans l'ordre des meilleurs scores recensés sera effectué dans les catégories concernées,** et la liste définitive des sélectionnés sera communiquée aux présidents de club et sur le site du Comité du Cher à partir du 01/02/2024 au soir.

- ✓ Chaque préinscrit s'engage à participer s'il est sélectionné. Dans le cas contraire, **les archers qui ne désirent pas participer ou ceux absents ou malades pendant ces 2 jours doivent le signaler le plus tôt possible** par mail à
  Guy CHAPUIS *president.bac18@gmail.com*
  Ce geste sympathique permettra la qualification d'archers en attente.

Suivi du classement et liste des sélectionnés

- ❖ Les archers peuvent suivre le classement départemental sur le site du comité du Cher www.cd18tiralarc.fr ,
- ❖ Les présidents de clubs sont chargés de transmettre les informations pour que les préinscrits puissent être prévenus de leur sélection.